

Séance du 26 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MEDARD D'EYRANS, régulièrement convoqué s'est réuni, en session **ordinaire**, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian TAMARELLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/10/2020

PRESENTS :

M. TAMARELLE Christian, Mme SABY Nadia, M. BARROUILHET Pascal, Mme GÉRARD Laure, M. CHEVALIER Bernard, Mme COMPAN Ingrid, M. BOUYSSOU Philippe, Mme ALCALA Nathalie, M. BERLAND Lionel, Mme MELSBACH Véronique, M. KERHOAS Pascal, M. VITRAC Xavier, Mme DETAEVERNIER Céline, M. MARINHO Joao, Mme FARRÉ Anne-France, Mme DOMINGO Caroline, M. LABESQUE-FAURÉ Julien, Mme HALLOUCHE Nahema, Mme TILLOT Cécilia, M. BOUREAU Pierre,

REPRESENTES :

M. BERDOU Laurent a donné pouvoir à Mme COMPAN Ingrid,
Mme LAURONCE Stéphanie a donné pouvoir à M. VITRAC Xavier,

ABSENTS EXCUSES : M. BALLION Vincent,

Mme GÉRARD Laure est nommée secrétaire de séance.

Compte rendu succinct

1) **Résultat du marché : mise en accessibilité et extension de la salle polyvalente-adopté à l'unanimité**

Habilitation de Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

Lots	Nom de l'entreprise	Montant en euros HT
Lot 1 : vrd démolition-gros oeuvre	GARONNE BTP	39 528,52
Lot 2 : charpente-couverture-zinguerie	ETS LAURENT	8 603,04
Lot 3 : électricité-chauffage-ventilation-plomberie	EURL CABANAT	19 997,94
Lot 4 : menuiseries extérieures	M.C.D	6 075,90
Lot 5 : plâtrerie-isolation-menuiseries intérieures	CAPSTYLE	13 124,70
Lot 6 : carrelage-faïence	CAPSTYLE	5 042,00
Lot 7 : peinture	SARL PEDAROS CAROL	4 626,47

2-Adoption du règlement intérieur du conseil municipal *adopté à l'unanimité*

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter le règlement intérieur présenté

- Informations/Questions diverses

-Monsieur le Maire informe que des consultations de maîtrise d'œuvre vont être lancées.

-Monsieur le Maire informe le conseil qu'il souhaite organiser une réflexion sur la mise en place d'un règlement intérieur à destination du personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45